

Durant toutes ces années, cet homme n'a reçu aucune attention, bien qu'il soit invalide plus de 100 p. 100.

Date:

Nom: A. Hébert. Age: 29 ans.
 Unité: Reg. Royal 22ème. No mat. E-5629.
 Lieu où blessé: Italie: Date: 19 février 1944.
 Statut conjugal: Marié.
 Occupation avant enrôlement: Électricien.
 Salaire: \$25 par semaine.
 Occupation actuelle: Encore à l'hôpital.
 Taux de pension: 100 p. 100.

Remarques: À cause de mes blessures (triple amputation et bras droit soudé), il me sera impossible de reprendre mon ancien métier maintenant rétribué à \$55 par semaine. Ma pension et mes allocations actuelles au montant de \$162.58 par mois sont tout à fait insuffisantes, et je considère comme juste et raisonnable notre demande d'une hausse de 33 $\frac{1}{3}$ p. 100 de notre pension de base.

A. HÉBERT,

Date: le 13 mars 1948.

Nom: J.-P. Rochon. Age: 24 ans.
 Unité: C.I.C. N° Mat. D-137657.
 Lieu où blessé: Italie. Date: 26 janvier 1944.
 Statut conjugal: célibataire.
 Occupation avant enrôlement: Bobineur de moteurs électriques.
 Salaire: \$55 par semaine.
 Occupation actuelle: Encore à l'hôpital.
 Taux de pension: 100 p. 100.

Remarques: Il m'est impossible de poursuivre mon ancien métier, à cause de mes blessures de guerre (paraplégie et amputation de la jambe gauche à la cuisse); à ma sortie de l'hôpital, je n'ai aucune assurance que mon ancien employeur me reprendra.

(Signé) JEAN-PAUL ROCHON.

Les Canadiens attendent de leurs représentants élus en parlement qu'ils paient les dettes du pays. Celle-ci est la plus grande. Pour l'honneur du Canada — payez-la.

Le colonel BAKER: Monsieur le juge McDonagh, je crois que vous avez une déclaration à faire de la part de la *Canadian Pensioners Association*.

Le juge McDONAGH: Monsieur le président, monsieur le ministre et messieurs, notre association représente ceux qui ne souffrent pas d'une invalidité évidente. Les blessures de nos membres peuvent être cachées par leurs vêtements, ou elles peuvent être d'une autre nature. Ils souffrent de leur invalidité vingt-quatre heures par jour, chaque jour de l'année. Selon les dispositions de la Loi des pensions, on base la pension sur le prix au marché du travail — selon des chiffres que j'ai reçus, les prix au marché du travail sont montés depuis 1939 de plus de 160 p. 100. Nous croyons que ceux qui souffrent d'une infirmité vingt-quatre heures par jour parce qu'ils ont servi leur pays, ont droit à plus que l'augmentation que l'on a proposée, qui ne représente que 1 cent et $\frac{2}{3}$ l'heure pour une journée de 24 heures.

Le colonel BAKER: Monsieur le président, M. Dies a une déclaration à faire de la part de la *Sir Arthur Pearson Association of War Blinded*. M. le juge McDonagh a-t-il cette déclaration?

M. W. C. DIES (Président): Monsieur le président, j'ai ici une courte énumération de cas particuliers que nous désirons présenter au Comité. Nous désirons le faire parce que nous constatons que la plupart des soldats de la dernière campagne sont invalides, et nous nous inquiétons du fait que lorsque nous avons quitté To-